

Par voie électronique

Service Commande Publique / Bureau Prévention
Affaire Lettre de consultation n° ARS974-MP-2026-001
Objet : Prestation de Médecine du Travail
Pièce jointe : Cahier des clauses particulières (CCP)
Acte d'engagement (ATTRI 1)
Bordereau de prix unitaire (BPU)
Attestation sur l'honneur
Annexe RGPD
Cadre réponse

Madame, Monsieur,

L'Agence Régional de Santé la Réunion souhaite lancer une consultation pour la **réalisation de prestations de services de prévention et de santé au travail au profit de son personnel**.

La consultation donnera lieu à une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique dont les prestations sont estimées à 28 000,00€ HT par an soit 112 000,00 € HT sur la durée totale du marché.

Si ce dossier vous intéresse, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir votre proposition ainsi que toutes les pièces citées ci-après, **au plus tard avant le à 12H00 (heure locale)** à l'adresse mail suivant : ars-reunion-commandes-publiques@ars.sante.fr

Votre proposition devra comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

- **Acte d'engagement (ATTRI 1)**, dûment complété et signé ;
- **Un extrait de Kbis à jour** ;
- **Un relevé d'identité bancaire (RIB)** « avec l'adresse correspondant au Kbis ;
- **Une copie du ou des jugements prononcé(s)** si vous êtes en situation de redressement judiciaire ;
- **Le bordereau de prix unitaires** (ci-joint), dûment complété ;
- **Devis en corrélation avec le cahier des charges** ;
- **L'annexe RGPD** dûment complété et signé ;
- **L'attestation sur l'honneur** (ci-joint), dûment complété.
- **Une attestation d'assurance Responsabilité civile et professionnelle** en cours de validité.

Par ailleurs, je vous informe que le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-7 du code de la commande publique au moyen suivant :

1. Prix de la prestation : 60 %
2. Valeur technique : 40 %
 - moyens humains et matériels : 20 %
 - moyens organisationnels : 20 %

La notation de chaque critère de jugement des offres se fera de la manière suivante :

Chaque critère recevra une note pouvant varier de 0 à 100.

La note finale N (exprimée sur 100) s'obtiendra selon la formule suivante :

$$N = 0,60 \times N1 + 0,40 \times N2$$

- 1) Critère prix : 60 %

Ce critère est jugé à partir des prix renseignés par les candidats dans le bordereau de prix et sera noté sur 100 selon la formule suivante :

$$\text{Note N1} = 100 * \text{MD}/\text{MO}$$

Où MO est le montant de l'offre analysée et MD le montant de l'offre la moins disante.

Le prix le plus bas bénéficie de la note maximale de 100.

- 2) Critère technique : 40 %

La valeur technique (Note N2) sera notée sur 100 et appréciée sur la base des réponses du cadre réponse en pièce jointe et basé sur les sous-critères suivants :

- moyens humains et matériels : 50 Points
- moyens organisationnels : 50 Points

Enfin, je vous informe que le présent marché peut ouvrir droit à la négociation.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.